



Le 11 mai 2021

Communiqué de presse

Pour que vive l'école publique Louis Pasteur

Le Conseil Municipal de Maîche a adopté une motion pour s'élever contre la suppression d'une classe à la rentrée de septembre 2021.

Mobilisée dès la première heure aux côtés des parents d'élèves et des enseignants, la Ville de Maîche a aussi publié une vidéo sur Youtube pour présenter l'école Pasteur :
<https://youtu.be/XdsIIlSPwX0>

« MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE PASTEUR »

L'Académie de Besançon, par courrier en date du 2 mars dernier, a informé Monsieur le Maire du projet de retrait d'un poste d'enseignant à l'école primaire de Maîche pour la rentrée scolaire 2021.

Monsieur le Maire réaffirme son opposition à tout retrait de poste d'enseignant et explique :

- L'effectif de notre école communale pour la rentrée 2020 est de 171 élèves
- L'école Louis Pasteur accueille également des enfants de l'IME (classe CLEX) au nombre de 8 et un dispositif ULIS de 13 élèves. Sur l'effectif total de l'école, 14 % des élèves sont en situation de handicap. L'équipe enseignante s'est pleinement investie dans l'inclusion de ces élèves et dans le projet d'école inclusive porté par la Ville de Maîche et qui va débiter ce printemps.
- Le signalement des enseignants pour dire que depuis quelques années, les écoles du plateau accueillent un nombre croissant d'élèves en difficulté scolaire et avec des troubles du comportement et dont les familles sont en difficulté sociale
- La perte d'un poste d'enseignant signifie la fermeture d'une classe et en conséquence une augmentation d'élèves par classe (25 en cas de fermeture),
- L'attention portée à chaque élève ne pourrait qu'être moindre,
- La fermeture d'une classe anéantirait tous les efforts de la municipalité qui s'est investie en matière d'accompagnement scolaire : restaurant scolaire, services périscolaires, qui s'est engagée en matière d'inclusion (accueil CLEX et ULIS) sans parler du RASED, et dégraderait l'enseignement avec la perte d'une qualité de transmission du savoir, de culture et de formation.



Monsieur le Maire tient également à rappeler :

- Que l'augmentation du nombre d'élèves et de niveaux par classe pourrait être un motif de désinscription d'élèves de l'école de Maîche, au profit d'autres écoles, notamment de l'enseignement privé.
- Que la Commune a engagé un projet de construction d'un nouveau groupe scolaire de près de 10 Millions d'euros prévoyant une véritable politique d'inclusion en intégrant complètement l'IME, l'introduction de nouvelles technologies et équipements.... Cet effort financier important consenti par la Commune a pour but de satisfaire à une scolarité de qualité et non le contraire alors que nous déplorons déjà la dégradation des conditions d'enseignement à travers des classes en sureffectifs. Cette situation affecte non seulement la qualité de l'enseignement mais aussi le bien-être des enseignants comme des élèves.
- Que le nombre d'habitants est appelé à évoluer dans les années à venir. En effet, la révision du Plan Local d'Urbanisme arrive à son terme. Il prévoit notamment la création de plusieurs lotissements et des projets de viabilisation de terrains permettant l'installation de nouveaux foyers à Maîche qui ne pourra que contribuer au maintien, voire à l'augmentation des effectifs des écoles publiques de la Commune. De plus, le dynamisme de notre secteur en raison de la proximité de la Suisse amène également de nombreux travailleurs à faire le choix de la Ville de Maîche pour s'établir.

Nous demandons donc à Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'abandonner sa décision de retrait de poste d'enseignant envisagé sur notre école communale impliquant donc la fermeture d'une classe qui serait un coup dur pour les enfants, les familles, les enseignants et pour toute la commune. De plus, connaissant votre attachement à l'école inclusive, nous espérons pouvoir bénéficier, avec une prévision de 25 élèves par classe, des seuils intermédiaires. L'instruction est un droit qui doit être assurée pour tous, dans les meilleures conditions possibles. Aussi, nous souhaitons rappeler que l'école publique est sensée être la garante de ces principes républicains.